CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL

Départements de l'Oise (60) et de la Somme (80)

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 30 JUIN 2015

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Jean-Charles GERAY

Artère du SANTERRE

Canalisation RESSONS-SUR-MATZ (60) - CHILLY (80)

DN 900 - PMS 67,7 bar

CARTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DEPARTEMENT DE LA SOMME (80)

LEGENDE

Servitudes d'utilité publique

Zone P.E.L. - phénomène dangereux de référence majorant de la canalisation et de ses installations annexes (415 m)

NOTA :

Pour la canalisation, E.L.S. et P.E.L. du phénomène dangereux de référence réduit = 5 m
Ces bandes sont confondues avec le tracé au vu de l'échelle de la carte.

Pour les installations annexes, E.L.S. et P.E.L. du phénomène dangereux de référence réduit = 6 m
Ces bandes ne sont pas visibles à l'échelle de la carte.

Echelle 1:25000

Projet GRTgaz

Canalisation projetée Artère du Santerre

Installation annexe projetée

Limites administratives

Limite de commune

Limite de département

1

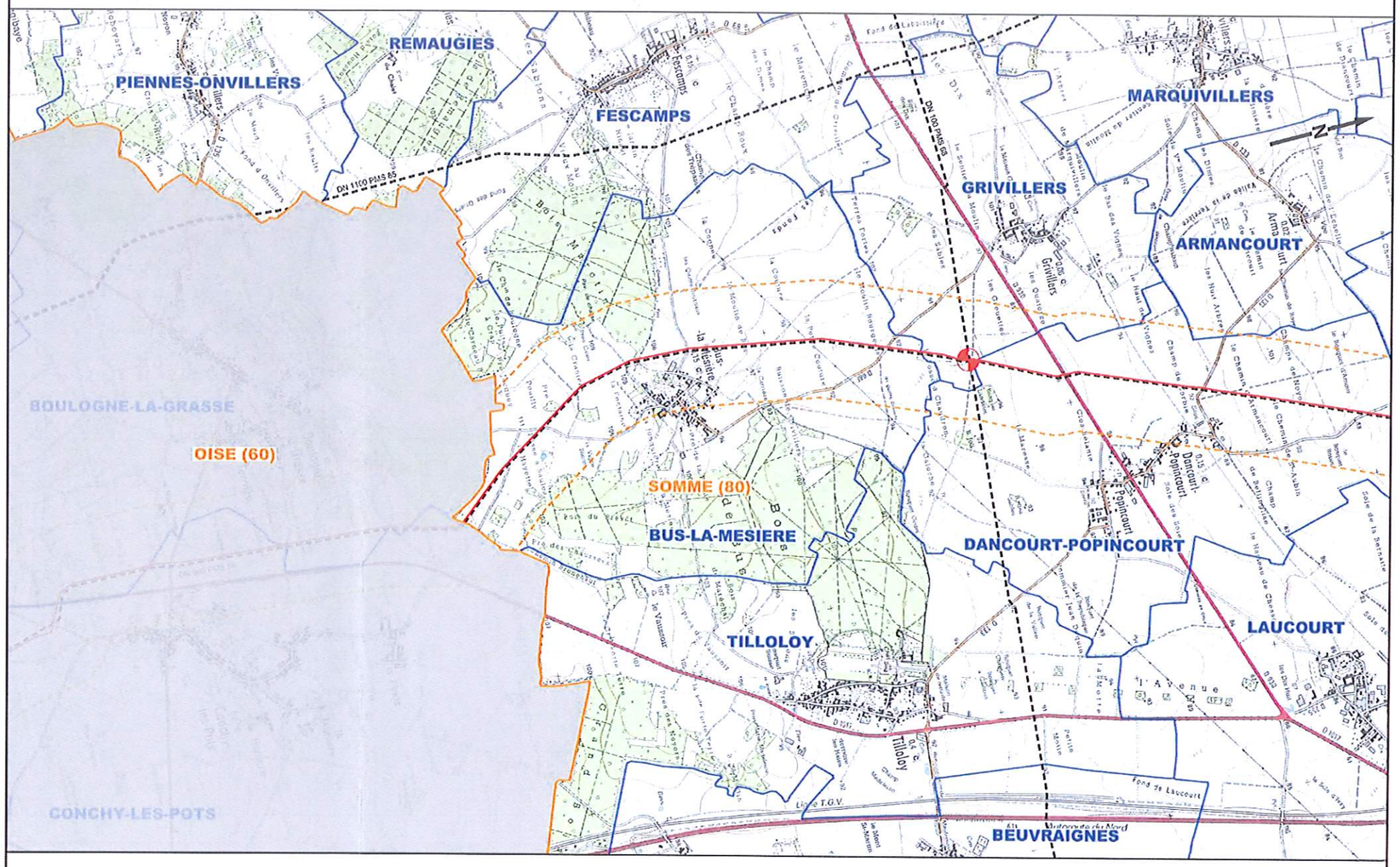

© IGN - PARIS - 2011

Artère du SANTERRE	Folio 2/4 - Révision 0

VU pour être annexé à
l'arrêté préfectoral du 30 JUIN 2015

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Jean-Charles GERAY

2

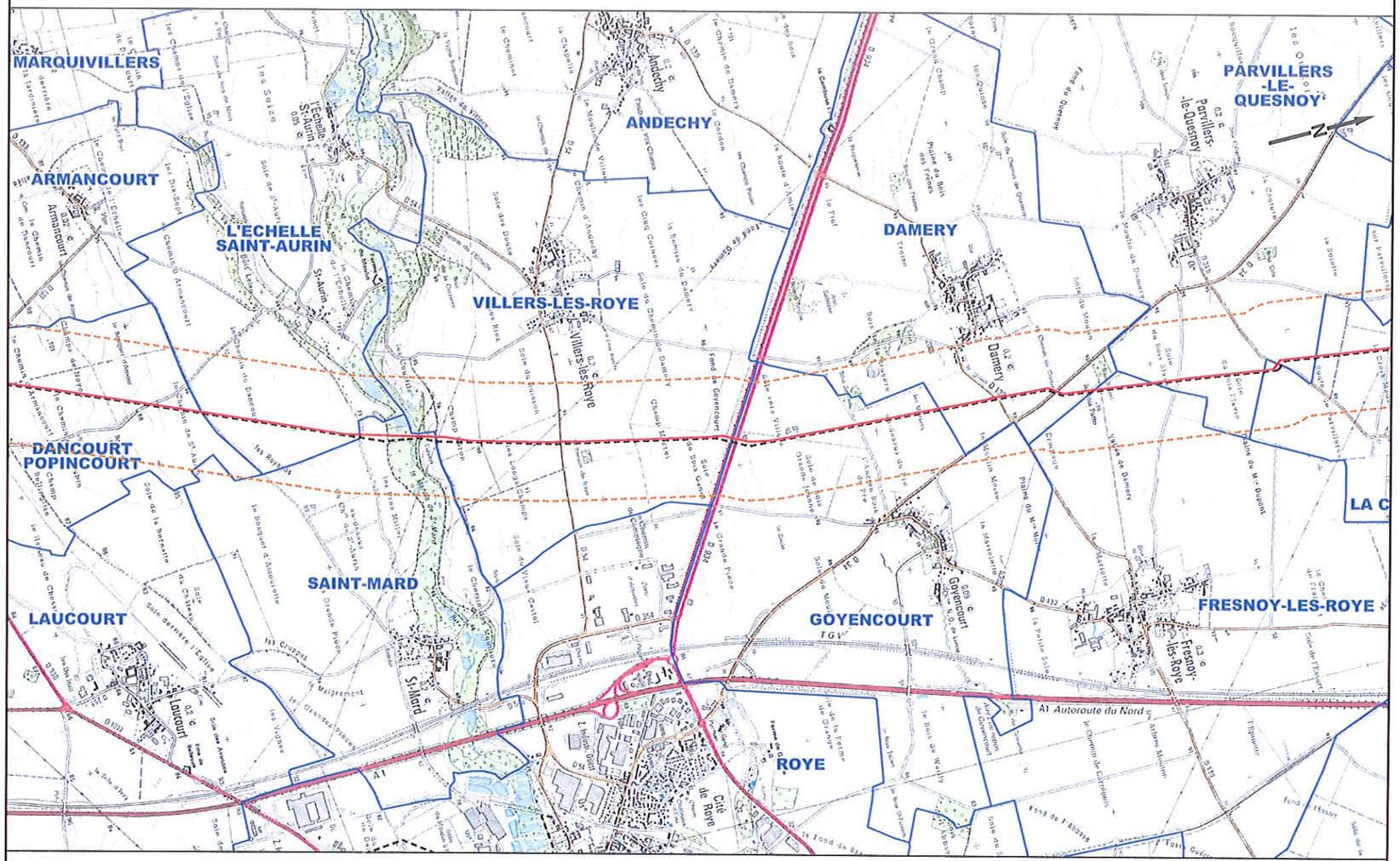

© IGN - PARIS - 2011

Artère du SANTERRE	Folio 3/4 - Révision 0

VU pour être annexé à
l'arrêté préfectoral du 30 JUIN 2015

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Jean-Charles GERAY

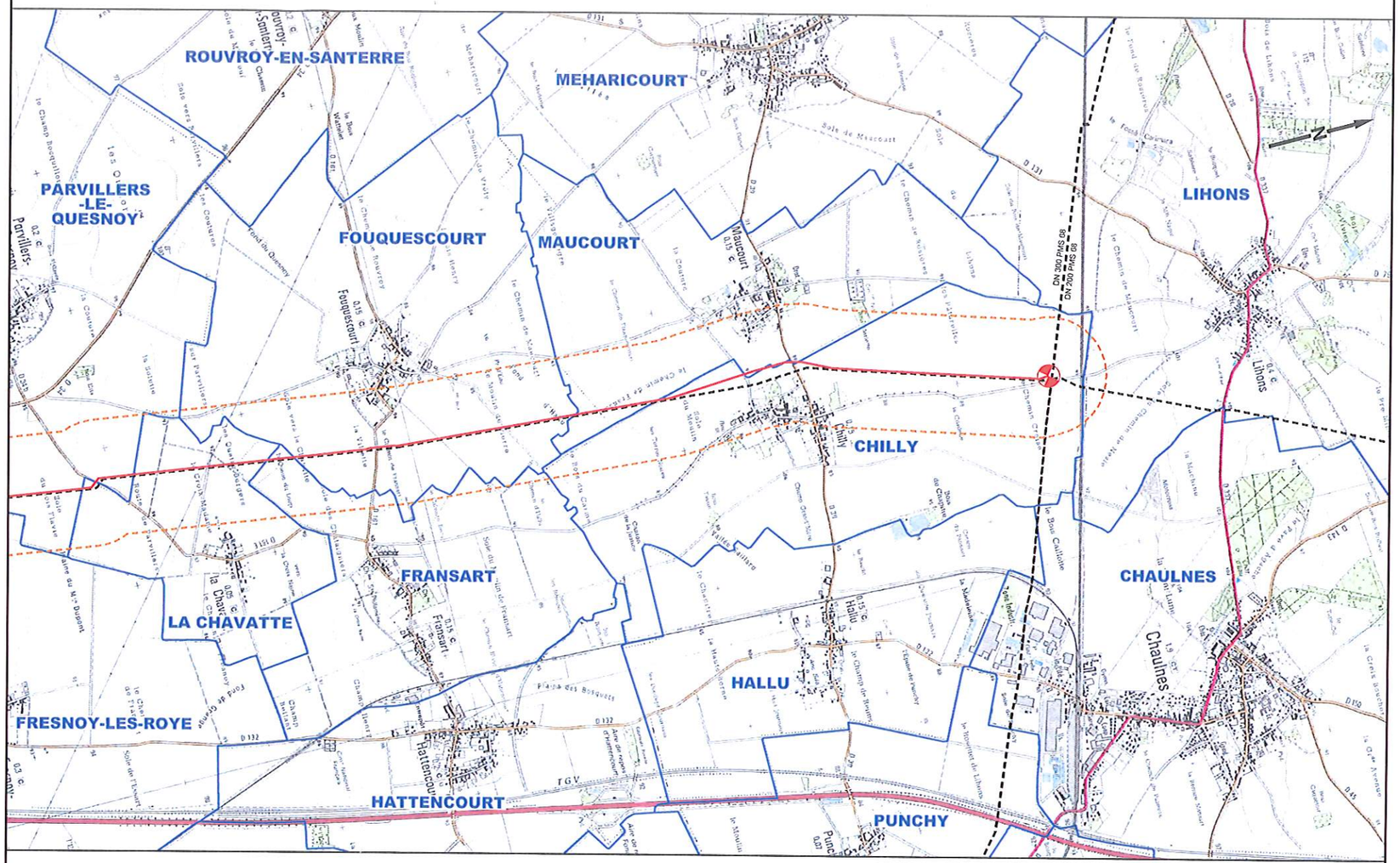

© IGN - PARIS - 2011

Artère du SANTERRE	Folio 4/4 - Révision 0

VU pour être annexé à
l'arrêté préfectoral du 30 JUIN 2015

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Jean-Charles GERAY